



# PLAN DE CONTRÔLE DE LA DEMARCHE LE PORC FRANÇAIS

## I - PRESENTATION GÉNÉRALE

L'objectif de ce présent document « Plan de contrôle » du référentiel Le Porc Français est de définir :

- La procédure d'engagement des opérateurs
- Les modalités de référencement et de déréférencement des opérateurs
- Les modalités de contrôle de la bonne réalisation des spécifications demandées par le cahier des charges :
  - Niveau du contrôle (autodiagnostic / contrôle interne / contrôle externe / super contrôle)
  - Moyens de contrôle :
    - Site du contrôle (site, document, BDPORC)
    - Modalité de contrôle (contrôle visuel, contrôle documentaire, contrôle dans BDPORC)
    - L'éventualité du contrôle (systématique, par sondage, à l'opportunité)
  - Fréquences de contrôle (récurrence et plan d'échantillonnage)
- Les modalités de suivi des non-conformités



# Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

## SOMMAIRE DU PLAN DE CONTRÔLE

<b>I - PRESENTATION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
SOMMAIRE DU PLAN DE CONTRÔLE.....	2
<b>II – ENGAGEMENT DES OPERATEURS .....</b>	<b>3</b>
<b>III – RÉFÉRENCIEMENT DES OPERATEURS.....</b>	<b>4</b>
<b>IV – DÉRÉFÉRENCIEMENT DES OPERATEURS .....</b>	<b>5</b>
Liste des contacts au sein des Associations Régionales Porcines :.....	8
<b>V – DEFINITION DES NIVEAUX DE CONTRÔLE .....</b>	<b>9</b>
<b>VI – FREQUENCES DE CONTRÔLE.....</b>	<b>10</b>
TABLEAU 1 : Fréquence des contrôles réalisés sur la filière.....	10
<b>VII – OBJETS, MOYENS ET MÉTHODES DES CONTRÔLES .....</b>	<b>14</b>
POINTS DE CONTROLE POUR LES USINES DE FABRICATION D’ALIMENT COMPOSES OU COMPLEMENTAIRES, DE CMV OU DE PREMELANGES .....	14
POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE .....	15
POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – FABRICATION D’ALIMENT A LA FERME.....	23
POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER TRUIES.....	24
POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – VERRATS.....	27
POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER POST SEVRAGE .....	29
POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER ENGRAISSEMENT .....	31
POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – DEPART DES ANIMAUX .....	33
POINTS DE CONTROLE EN STRUCTURE DE SUIVI QUALITE.....	35
POINTS DE CONTROLE EN ABATTOIR .....	37
POINTS DE CONTROLE CHEZ LES OPERATEURS DE L’AVAL .....	40
POINTS DE CONTROLE EN POINTS DE VENTE.....	43
<b>VIII – CONCLUSION A L’ISSUE DU CONTRÔLE.....</b>	<b>45</b>



## II – ENGAGEMENT DES OPERATEURS

En s'engageant dans la démarche Le Porc Français, l'opérateur accepte :

- De respecter, en ce qui le concerne, les modalités de la traçabilité et les bonnes pratiques telles qu'elles sont décrites dans le cahier des charges Le Porc Français et son présent plan de contrôle.
- Les contrôles mis en place par INAPORC, détenteur de la démarche Le Porc Français.
- De réaliser les autodiagnostic et faire réaliser les contrôles internes et externes prévus dans les tableaux 1 et 2 du présent document.

### **Pour les éleveurs :**

L'éleveur qui souhaite s'engager dans la démarche Le Porc Français adresse une fiche d'engagement dûment remplie à sa structure de suivi qualité (Organisation de producteurs (OP), Société d'Intégration (SI), ODG ou ARP) ou, pour le cas des éleveurs indépendants, à son Association Régionale Porcine (voir tableau des Associations Régionales Porcines page 8).

Cette fiche d'engagement comporte la signature de l'éleveur qui s'engage, ainsi que le nom de la structure de suivi qualité ou de l'Organisme Certificateur qui a procédé au contrôle initial, qui atteste n'avoir constaté aucune non-conformité, la date du contrôle et la signature du contrôleur.

Les structures de suivi qualité ou les Organismes Certificateurs transmettent ensuite ces fiches d'engagement à l'Association Régionale Porcine qui traite la demande de l'élevage en attribuant la valeur référencée aux descripteurs de l'indicateur « Le Porc Français » dans BDPORC (cf. point III page 4).

**Pour les entreprises de l'aval** (structures de suivi qualité, abattoirs, abattoirs prestataires, ateliers de découpe attenants à l'abattoir, ateliers de découpe séparés, ateliers de transformation, ateliers de préparation-conditionnement, sites (logistiques) d'entreposage frigorifique ou de préparation de commande, négociants, grossistes, tradeurs, y compris activité exclusivement commerciale) :

L'entreprise qui souhaite s'engager dans la démarche Le Porc Français adresse une fiche d'engagement (correspondant à son activité) dûment remplie à INAPORC.

INAPORC traite la demande et référence les entreprises de l'aval engagées en leur attribuant la valeur « référencé » dans sa base de données dédiée.

Ces entreprises s'engagent à transmettre à INAPORC (soit directement à INAPORC, soit via sa Fédération professionnelle de sa branche d'activité) la copie de l'intégralité de leur rapport annuel de contrôle externe Le Porc Français dans un délai de 1 mois après la réalisation du contrôle.



### III – RÉFÉRENCIEMENT DES OPERATEURS

#### **A - Pour les éleveurs en structure de suivi qualité (OP, SI, ODG, ARP) :**

INAPORC délègue aux Associations Régionales Porcines la mission de référencer dans la démarche Le Porc Français les éleveurs liés à une structure de suivi qualité :

- qui ont retourné leur fiche d'engagement dûment remplie auprès de leur structure de suivi qualité.
- **ET** qui ont justifié d'un rapport de contrôle initial dit « de référencement » réalisé en interne par le technicien structure de suivi qualité, faisant état d'aucune non-conformité de niveau 2 ou 3. Les structures de suivi qualité transmettent à l'Association Régionale Porcine l'ensemble des fiches d'engagement pour ces élevages engagés et ayant satisfait au contrôle initial.

#### **B - Pour les éleveurs indépendants :**

INAPORC délègue aux Associations Régionales Porcines la mission de référencer dans la démarche Le Porc Français les éleveurs indépendants :

- qui ont retourné leur fiche d'engagement dûment remplie directement auprès de leur Association Régionale Porcine.
- **ET** qui ont justifié d'un rapport de contrôle initial dit « de référencement » réalisé en externe par l'Organisme Certificateur, faisant état d'aucune non-conformité de niveau 2 ou 3.

**A et B :** Pour ces élevages, les Associations Régionales Porcines attribuent la valeur « référencé » au(x) descripteur(s) de la (ou les) catégorie(s) d'animaux concernée(s) (« PORC » et/ou « COCHE » et ou « VERRAT ») de l'indicateur Le Porc Français dans la base de données BDPORC, pour le ou les sites d'élevages pour lesquels l'éleveur s'est engagé et a eu un contrôle initial de référencement.

A cette occasion, l'Association Régionale Porcine s'assure que le ou les sites à référencer Le Porc Français ne sont pas concernés par une alerte de BDPORC concernant un défaut de notification de mouvement ou concernant un mouvement non-conforme au regard de la démarche Le Porc Français. Si l'élevage est concerné par une alerte, l'ARP ne référence pas le site en attente de la résolution favorable de l'alerte.

#### **Pour les entreprises de l'aval :**

INAPORC attribue un numéro de référencement (identifiant unique) aux opérateurs qui retournent une fiche d'engagement dûment remplie. Un récépissé de référencement mentionnant ce numéro est ensuite retourné à l'entreprise.



## IV – DÉRÉFÉRENCIEMENT DES OPERATEURS

### Pour les éleveurs :

INAPORC délègue aux Associations Régionales Porcines (ARP) la mission de déréférencer de la démarche Le Porc Français les éleveurs dans les cas suivants :

- La structure de suivi qualité informe l'ARP sans délai dès lors que la non-conformité concerne l'origine des animaux (animaux étrangers ou provenant d'un site fournisseur qui n'est pas référencé dans la démarche), ou sous un délai maximum de deux semaines sinon, des cas de figure suivants :
  - À la suite d'un contrôle interne, réalisé par le technicien, lorsqu'un écart de niveau 3 a été constaté (correspondant à une non-conformité rédhibitoire grave, une tromperie sur l'origine ou une non-conformité de niveau 2 maintenue à l'issue de la contre-visite),
  - À la suite d'un contrôle externe réalisé par un organisme certificateur lorsqu'un écart de niveau 3 a été constaté,
  - L'éleveur a retourné une fiche de désengagement Le Porc Français auprès de son OP ou de sa SI,
  - L'éleveur a quitté sa structure de suivi qualité. Le cas échéant, la structure de suivi qualité renseigne l'ARP sur les non-conformités en cours et la date du dernier contrôle.
  
- L'éleveur a retourné une fiche de désengagement Le Porc Français directement auprès de son Association Régionale Porcine ;
  
- L'éleveur indépendant ne s'acquitte plus de la réalisation de son contrôle externe annuel ;
  
- L'organisme certificateur de l'éleveur a renvoyé à l'Association Régionale Porcine un rapport de contrôle externe faisant état d'un écart de niveau 3 (correspondant à une non-conformité rédhibitoire grave, une tromperie sur l'origine ou une non-conformité de niveau 2 maintenue à l'issue de la contre-visite) ;
  
- L'éleveur lié à une structure de suivi qualité ne justifie plus de la réalisation de son contrôle annuel interne ou externe ;

Dans ces cas, l'Association Régionale Porcine attribue sous un délai d'un mois maximum la valeur « déréférencé » au(x) descripteur(s) de l'indicateur Le Porc Français dans la base de données BDPORC.

- L'éleveur a notifié dans BDPORC une entrée d'animaux en renseignant une origine étrangère du lot d'animaux, confirmée par l'éleveur après une prise de contact par l'Association Régionale Porcine ;



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

- Une notification d'importation d'animaux a été consignée dans le fichier TRACES et confirmée par l'éleveur après une prise de contact par l'Association Régionale Porcine ;
- L'éleveur a fait une déclaration d'introduction d'animaux étrangers directement auprès de son Association Régionale Porcine ;

Dans ces cas, l'Association Régionale Porcine attribue sans délai la valeur « déréféréncé » au(x) descripteur(s) pour la (ou les) catégorie(s) d'animaux concerné(s) de l'indicateur Le Porc Français dans la base de données BDPORC.

- L'éleveur ne s'est pas acquitté de son obligation de notification de l'exhaustivité des mouvements et de l'origine de ses animaux dans BDPORC, rendant impossible la vérification de l'origine de ses animaux :
  - Le site d'élevage qui n'a pas d'activité de naissage a notifié l'abattage d'un lot de porcs charcutiers ou de porcelets alors qu'aucun mouvement d'entrée d'animaux sur le site n'est notifié entre 75 et 185 jours auparavant.  
Dans ce cas le site d'élevage fait l'objet d'une alerte « ratio incorrect » (alerte n°103) par BDPORC, transmise à l'Association Régionale Porcine.
  - Le site d'élevage n'a notifié aucun mouvement d'animaux depuis plus de 12 mois.  
Dans ce cas le site d'élevage fait l'objet d'une alerte « sans mouvement depuis 12 mois » (alerte n°102) par BDPORC, transmise à l'Association Régionale Porcine.
  - Le site d'élevage n'a vraisemblablement pas notifié l'origine de ses animaux déchargés.  
Dans ce cas le site d'élevage fait l'objet d'une alerte sur ce motif (alerte n°205 ou n°206) par BDPORC, transmise à l'Association Régionale Porcine.
  - Le site d'élevage n'a vraisemblablement pas notifié l'intégralité de ses mouvements d'entrées ou de sorties d'animaux. Ce cas de figure fait l'objet de requêtes dédiées de type « comptabilité » dans BDPORC, qui tiennent compte d'un bilan entrées – sorties et d'une marge de sécurité. Le résultat de ces requêtes dans BDPORC est transmis à l'Association Régionale Porcine.

Dans ces cas de figure, l'Association Régionale Porcine envoie sans délai à l'éleveur (avec copie à la structure de suivi qualité) un courrier de demande de retour à la conformité, demandant la notification sous 1 mois des informations manquantes (mouvements et de l'origine des animaux) dans BDPORC.

Si l'élevage est concerné par la même alerte un mois après l'envoi du courrier, situation confirmée par l'éleveur après une prise de contact par l'Association Régionale Porcine, celle-ci attribue sans délai la valeur « déréféréncé » au(x) descripteur(s) de l'indicateur Le Porc Français dans la base de données BDPORC.



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

- Le site d'élevage est en cessation d'activité.

Dans ce cas, l'Association Régionale Porcine vérifie que le site n'a pas été mis par erreur en cessation d'activité, et si le cas est confirmé, attribue sans délai la valeur « déréféré » au(x) descripteur(s) Le Porc Français concerné(s).

L'Association Régionale Porcine informe ensuite par écrit l'éleveur et la structure de suivi qualité dans les cas des élevages liés à une structure que les sites d'élevages concernés ont été déréférés.

### **Pour les entreprises de l'aval :**

INAPORC déréfère de la démarche « Le Porc Français » les opérateurs dans les cas suivants :

- Lorsqu'une entreprise informe INAPORC de sa volonté de ne plus poursuivre la démarche « Le Porc Français »,
- Lorsque le contrôle réalisé en entreprise par un organisme certificateur fait état d'un écart de niveau 3 (correspondant à une non-conformité rédhibitoire grave, une tromperie sur l'origine ou une non-conformité de niveau 2 maintenue à l'issue de la contre-visite),
- Lorsqu'une entreprise ne s'acquitte plus de son contrôle externe annuel.
- En cas de cessation d'activité de l'entreprise.



# Référentiel « Le Porc Français »

## Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

### Liste des contacts au sein des Associations Régionales Porcines :

Région	Association Régionale Porcine	Contact
<b>BOURGOGNE- FRANCHE-COMTE</b>	<b>INTERPORC BOURGOGNE</b> Site Bretenière - 1, rue des Coulots 21110 BRETENIERE	Catherine CHALLAN BELVAL 03 80 48 43 38
	<b>INTERPORC FRANCHE-COMTE</b> 12, rue de Franche-Comté - 25480 ECOLE-VALENTIN	Karine RABIER 03 81 26 54 08
<b>BRETAGNE</b>	<b>UGPVB</b> 104, rue Eugène Pottier - CS 26553 - 35065 RENNES Cedex	Laurie DETRIMONT 02 99 65 03 01
<b>CENTRE VAL DE LOIRE</b>	<b>URGPP ET ARIPORC CENTRE</b> 1, avenue de Vendôme - BP 1306 41013 BLOIS Cedex	Véronique PELLETIER 02 54 56 06 20
<b>GRAND EST</b> <i>(Alsace-Champagne- Ardenne-Lorraine)</i>	<b>INTERPORC GRAND EST</b> 5, rue de la Vologne 54520 LAXOU	Marlène LAUER 03 83 96 68 04
<b>HAUTS DE FRANCE &amp; ILE DE FRANCE</b>	<b>INTERPORC NORD PICARDIE</b> 56, avenue Roger Salengro - BP 80039 62054 SAINT-LAURENT-BLANGY Cédex	Gwendoline DESAILLY ou Sandrine TONDEUR 03 21 07 81 48
<b>OCCITANIE</b> <i>(Languedoc-Roussillon- Midi-Pyrénées)</i>	<b>MIDIPORC</b> 2, Allée Daniel BRISEBOIS - BP 82256 Auzeville Tolosan 31322 CASTANET TOLOSAN Cédex	Sophie SINGER ou Thierry ROUSSEAU 05 61 73 77 80
<b>NORMANDIE</b>	<b>ARIP NORMANDIE</b> 1 Rue Léopold Sédar-Senghor – CS 50634 Colombelles 14914 CAEN Cedex 9	Christiane GASNÉREAU 02 31 70 88 58
<b>NOUVELLE AQUITAINE</b> <i>(Aquitaine-Limousin- Poitou-Charentes)</i>	<b>INPAQ (Aquitaine)</b> Abiopôle - Route de Samadet - 64410 ARZACQ	David DUTOYA 05 59 04 49 35
	<b>ARPPC (Poitou-Charentes + Limousin)</b> BP 50002 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR	Gilles CORVAISIER 05 49 44 74 81
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>CRP PAYS DE LA LOIRE</b> 9, rue André Brouard - BP 70510 49105 ANGERS Cedex 02	Dominique BELLANGER 02 41 18 60 20
<b>PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR &amp; CORSE</b>	<b>PACABEV</b> Maison Régionale de l'Elevage 570 Avenue de la Libération - 04100 MANOSQUE	Nathalie ESPIE 07 86 12 56 10 04 92 52 85 02
<b>AUVERGNE - RHONE- ALPES</b>	<b>INTERPORC RHONE ALPES</b> Agrapole – 23, rue Jean Baldassini 69364 LYON cedex 7	Agathe BEREZIAT 04 72 69 91 95
	<b>IPAL (Auvergne – Limousin)</b> Cité régionale de l'Agriculture - 9, allée Pierre de Fermat - 63170 AUBIERE	David PASSAT 04 73 28 77 81





## V – DEFINITION DES NIVEAUX DE CONTRÔLE

La démarche « Le Porc Français » prévoit quatre niveaux de contrôle :

- Un premier niveau qui correspond aux **autocontrôles ou autodiagnostic**s, réalisés par l'opérateur lui-même sur ses pratiques.
- Dans le cadre du contrôle des opérations en élevage uniquement : un deuxième niveau de contrôle qui est réalisé par les structures de suivi qualité auprès des élevages suivis en routine par leurs soins.  
Ce niveau de contrôle est appelé **contrôle interne**.
- Un troisième niveau de contrôle est celui du contrôle tiers, réalisé par un organisme tiers indépendant.  
Cet organisme de contrôle est choisi par les opérateurs eux-mêmes.  
Ce niveau de contrôle est appelé **contrôle externe**.
- Un dernier niveau de contrôle qui est réalisé par un organisme tiers choisi et financé par INAPORC, et qui intervient uniquement sur demande d'INAPORC.  
En cas de besoin, cet organisme de contrôle se voit confier la supervision de la démarche au niveau national, afin d'assurer la crédibilité du système.  
Ce niveau de contrôle est appelé « **super contrôle** ».



# Référentiel « Le Porc Français »

## Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

### VI – FREQUENCES DE CONTRÔLE

**TABLEAU 1 : Fréquence des contrôles réalisés sur la filière**

Intervention	Autodiagnostic Réalisé par l'opérateur lui-même	Contrôle interne Réalisé par un technicien de structure	Contrôle externe Réalisé par un organisme certificateur indépendant	Super-contrôle réalisé par un OC et diligenté par INAPORC
<b>Fabricants d'aliments</b> composés complets, d'aliments complémentaires, de CVM et de prémélanges	Prévus dans le schéma de certification OQUALIM - RCNA	Sans objet	Pour être référencés LE PORC FRANÇAIS, les fabricants d'aliments composés complets ou complémentaires et les fabricants de compléments minéraux et vitaminiques (CMV) ou prémélanges doivent être certifiés « OQUALIM-RCNA » ou certifiés selon un référentiel bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle avec « OQUALIM-RCNA ». A ce titre, ils ne doivent justifier d'aucun contrôle supplémentaire dans le cadre du dispositif LE PORC FRANÇAIS.	Contrôles sur décision d'INAPORC
<b>Elevages en structure de suivi qualité :</b> Elevages en Organisations de Producteurs (OP) élevages en Société d'Intégration (SI), élevages liés à un ODG ou suivi par leur Association Régionale Porcine	- Volontaire concernant les critères techniques hors BEEP  - Volontaire concernant l'évaluation du bien-être animal des porcelets et des porcs charcutiers avec la méthode BEEP	<b>1 / an</b> par un technicien de structure de suivi qualité, sur l'ensemble des sites qui n'ont pas déjà fait l'objet d'un contrôle externe « Le Porc Français » auparavant lors de cette même année civile.	<u>Pourcentage à entendre au sein de chaque structure de suivi qualité :</u> <b>20 % / an</b> pour les sites uniquement engagés dans la démarche Le Porc Français <b>10 % / an</b> pour les sites engagés à la fois dans la démarche Le Porc Français et une autre démarche qualité parmi les démarches suivantes : <b>Label Rouge</b> <b>Agriculture biologique</b> <b>Certification de Conformité Produit (CCP)</b> <b>* Autre démarche satisfaisant aux critères énoncés ci-après</b> Autant que possible les sites contrôlés en externe changent d'année en année.	
<b>Elevages indépendants</b> de toute structure de suivi qualité		Sans objet	<b>1 / an</b> réalisé par un OC	



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

Intervention	Autodiagnostic Réalisé par l'opérateur lui-même	Contrôle interne Réalisé par un technicien de structure	Contrôle externe Réalisé par un organisme certificateur indépendant	Super-contrôle réalisé par un OC et diligenté par INAPORC
<b>Structures de suivi qualité</b> des élevages : Organisations de producteurs / Société d'intégration / ODG		Sans objet	<b>1 / an</b> réalisé par un OC	Contrôles sur décision d'INAPORC
<b>Abattoirs</b>		Sans objet	<b>1 / an</b> réalisé par un OC	
<b>Ateliers de découpe</b> primaire, secondaire ou tertiaire		Sans objet	<b>1 / an</b> réalisé par un OC	
<b>Atelier de préparation ou de conditionnement</b> des pièces de découpe / ou <b>trancheur</b>		Sans objet	<b>1 / an</b> réalisé par un OC	
<b>Atelier de transformation</b> fabrication de produits de charcuterie – salaison ou <b>assembleur de plats préparés</b>		Sans objet	<b>1 / an</b> réalisé par un OC	
<b>Entrepôts, sites de préparations de commande</b>		Sans objet	<b>1 / an</b> réalisé par un OC	
<b>Société de négoce</b> de viande en gros / <b>Grossistes / traders</b> , avec ou sans action physique sur le produit		Sans objet	<b>1 / an</b> réalisé par un OC	
<b>G.M.S.</b>	Routinier à réception des marchandises	Sans objet	Sans objet	
<b>Artisans bouchers, charcutiers, traiteurs, traiteur de réception</b>	Routinier à réception des marchandises	Sans objet	Sans objet	
<b>Restauration collective ou commerciale</b>	Routinier à réception des marchandises	Sans objet	Sans objet	



# Référentiel « Le Porc Français »

## Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

### **(\*) Justification de la pression de contrôle externe chez les élevages liés à une structure de suivi qualité**

La pression de contrôle externe de référence chez les élevages suivis annuellement par leur structure de suivi qualité (élevages non-indépendants) est fixée à 20 %, soit statistiquement un contrôle externe tous les 5 ans.

Cependant, dans le cas des élevages (non-indépendants) qui sont par ailleurs accompagnés par une (ou des) structure(s) de suivi qualité pour une (ou des) autre(s) démarche(s) de segmentation répondant à certains critères, le dispositif « Le Porc Français » permet d'alléger la pression de contrôle externe auprès de ces opérateurs.

Pour cela, la démarche qualité dans laquelle l'élevage est engagé et référencé doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Démarche soumise à un contrôle physique sur site à une fréquence au minimum annuelle, qu'il s'agisse d'un contrôle interne ou externe,
- Les points de contrôle portent notamment sur des critères techniques à respecter en élevage.

Ainsi, en première intention, le dispositif Le Porc Français reconnaît que les démarches suivantes satisfont aux conditions permettant d'alléger la pression de contrôle externe :

- Les démarches Label Rouge
- La certification Agriculture Biologique
- Les démarches sous Certification de Conformité Produit (CCP)
- Les Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou Appellation d'Origine Protégée (AOP)
- Les Indications Géographiques Protégées suivantes :
  - o Jambon de Bayonne
  - o Porc de Franche-Comté,
  - o Saucisse et Jésus de Morteau,
  - o Saucisse de Montbéliard

Pour toute autre démarche pour laquelle les opérateurs souhaiteraient bénéficier de l'allègement de pression de contrôle, la structure de suivi qualité devra en motiver la possibilité en justifiant auprès de son Organisme Certificateur et de l'ARP dont dépend l'éleveur que la démarche qualité répond aux conditions énoncées ci-dessus, et en informer INAPORC par courrier électronique à l'adresse [inaporc@inaporc.asso.fr](mailto:inaporc@inaporc.asso.fr).



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

### VII – OBJETS, MOYENS ET MÉTHODES DES CONTRÔLES

POINTS DE CONTROLE POUR LES USINES DE FABRICATION D'ALIMENT COMPOSES OU COMPLEMENTAIRES, DE CMV OU DE PREMELANGES			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Validité de la certification OQUALIM-RCNA ou de la certification selon un référentiel bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle avec OQUALIM-RCNA	<a href="http://www.oqualim.fr">www.oqualim.fr</a>	Prérequis : Vérification documentaire que le site fabricant d'aliments composés complets ou complémentaires ou des compléments minéraux et vitaminiques (CMV) ou des prémélanges justifie d'un certificat OQUALIM-RCNA valide à la date du contrôle, ou d'un certificat auprès d'un référentiel bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle avec OQUALIM.	Prérequis => Sans objet
Les aliments finitions (distribués durant le dernier mois de l'engraissement) ne contiennent ni farine de poisson ni huile de poisson	Sur site	Vérification du respect de l'ensemble des exigences client lors des audits de certification OQUALIM-RCNA ou des audits de certification auprès d'un référentiel bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle avec OQUALIM.	Sans objet
Les factures (ou les bons de livraison) des aliments composés complets ou complémentaires et des compléments minéraux et vitaminiques (CMV) ou des prémélanges doivent comporter des références univoques permettant de retrouver, chez le fabricant, la formule correspondante	Sur site		Sans objet
L'étiquette ou les documents d'accompagnement des produits mentionne clairement : « Fabriqué par un site certifié OQUALIM-RCNA » pour la fabrication, ou « Issu d'un site certifié OQUALIM-RCNA » pour la distribution et le négoce.	Sur site		Sans objet



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Engagement au respect du cahier des charges LE PORC FRANÇAIS signé par l'éleveur	Site d'élevage	Contrôle documentaire systématique : Vérification de la présence : - soit de la fiche d'engagement dûment complétée et signée par l'éleveur, - soit du cahier des charges ou du plan de contrôle « Le Porc Français » signé par l'éleveur,	<b>1 (mineure)</b>
L'éleveur a renseigné et/ou a mis à jour dans BDPORC sa déclaration d'activité depuis moins de 3 ans, comprenant chacun des items suivants : a) les coordonnées du site, du détenteur et du responsable des animaux, b) une adresse email lui permettant de recevoir les informations prioritaires émanant des structures professionnelles nationales et régionales, c) les coordonnées (nom et localité) de son vétérinaire sanitaire et de son vétérinaire traitant, d) les types de production et d'élevage, nombre de places du site, mode d'élevage.	Données du site d'élevage dans BDPORC	Contrôle documentaire systématique : Vérification par consultation de ces données BDPORC enregistrées pour le site d'élevage : date de Déclaration d'activité inférieure à 3 ans et aucune modification de ces modalités d'élevage depuis cette date.  <u>Acceptable</u> : informations erronées concernant les nombres de places du site par stade au point d).  <u>Non-acceptable</u> : informations manquantes ou erronées des points a), b), c) ou d) en dehors des nombres de place.	<b>2 (majeure)</b>
Notification de tous les mouvements d'entrées et de sorties des animaux et de leur origine dans BDPORC dans un délai maximum de 7 jours suivant la date du mouvement	Site d'élevage, Registre d'élevage  + Données des mouvements dans BDPORC	Par sondage, contrôle visuel sur les lots d'animaux et contrôle documentaire pour les enregistrements correspondants : Vérification pour un échantillon de lots d'animaux présents de la concordance entre les mouvements d'animaux, le registre d'élevage et les notifications dans BDPORC + Contrôle systématique permanent par BDPORC générant le cas échéant des alertes informatiques  <u>Non-acceptable</u> : dès 1 notification manquante avérée <u>Action corrective obligatoire</u> : notification de l'ensemble des mouvements manquant dans BDPORC	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>Notification dans BDPORC lorsque des animaux qui ne sont pas nés et élevés en France sont introduits (c'est-à-dire absence de notification dans BDPORC de déchargement d'animaux étrangers)</p>	<p>Site d'élevage, Registre d'élevage Données des mouvements dans BDPORC</p>	<p>Si des animaux sont introduits, contrôle exhaustif visuel et documentaire : Vérification systématique de l'origine des animaux et de la concordance entre les animaux présents, le registre d'élevage et les notifications dans BDPORC <u>Non-acceptable : dès 1 notification manquante dans BDPORC dès lors qu'elle concerne dès 1 animal qui n'est pas né et élevé en France, appartenant à une catégorie d'animaux dans laquelle l'éleveur s'est engagé.</u></p>	<p><b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b> <b>Déréférencement</b> <b>du site d'élevage</b> <b>pour toutes les</b> <b>catégories</b> <b>d'animaux</b> <b>concernées</b></p>
<p>Enregistrement de tous les mouvements et de l'origine des animaux dans le registre d'élevage : enregistrement par case et/ou par salle et/ou par bande. Archivage pendant 5 ans</p>	<p>Site d'élevage, Registre d'élevage</p>	<p>Contrôle visuel sur les lots d'animaux et documentaire par sondage : Vérification de la concordance entre les animaux présents et le registre d'élevage <u>Acceptable : si au moins 80% des enregistrements sont présents et complets en archivage depuis le dernier contrôle (interne ou externe)</u> <u>Non-acceptable :</u> - si absence de support d'enregistrement de la traçabilité des animaux - ou dès 20% d'enregistrements manquants ou incomplets - si les enregistrements ne permettent pas de remonter la traçabilité des animaux <u>Action corrective obligatoire, respectivement pour les trois motifs ci-dessus :</u> → mise en place du support d'enregistrement → complétude des informations enregistrées permettant de retrouver le lot d'animaux dans les cases / salles / bandes → justification sur une base documentaire des enregistrements effectifs des informations de traçabilité dans le registre d'élevage, permettant de retrouver le lot d'animaux dans les cases / salles / bandes, pour les mouvements intervenants dans les 4 mois suivants le contrôle, ou le prochain mouvement si aucun mouvement ne survient dans les 4 mois</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b> ou <b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b> si absence de registre d'élevage</p>





## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>Documents d'accompagnement des animaux et bon d'enlèvement complets et enregistrement des mouvements d'animaux. Archivage de ces documents de traçabilité pendant 5 ans</p>	<p>Registre d'élevage</p>	<p>Contrôle documentaire par sondage : Vérification du remplissage des documents d'accompagnement des mouvements et de la concordance avec le registre d'élevage <u>Acceptable</u>: moins de 20 % de documents d'accompagnement des mouvements manquants ou incomplets <u>Non-acceptable</u>: dès 20 % de documents d'accompagnement des mouvements manquants ou incomplets depuis le dernier contrôle <u>Action corrective obligatoire</u> : preuve du renseignement satisfaisant du ou des bons d'accompagnement des mouvements intervenant dans les 4 mois suivants, ou du prochain bon d'accompagnement des mouvements si le premier mouvement de sortie intervient après 4 mois</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b> ou <b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b> <b>si absence de registre d'élevage</b></p>
<p>Présence et archivage du bon d'équarrissage et / ou du bon d'enlèvement de l'équarrisseur (papier ou support informatique)</p>	<p>Registre d'élevage Compte éleveur sur le site internet de l'équarrisseur</p>	<p>Contrôle documentaire systématique : Vérification de l'archivage des bons d'équarrissage ou de la possibilité d'accès depuis le compte de l'éleveur sur le site internet de l'équarrisseur <u>Non-acceptable</u> : incapacité à accéder aux bons d'équarrissage <u>Action corrective obligatoire</u> : preuve de l'archivage satisfaisant du ou des bons d'équarrissage pour les mortalités intervenant dans les 4 mois suivants, ou du prochain bon si le premier enlèvement intervient après 4 mois</p>	<p><b>1</b> <b>(mineure)</b></p>
<p>Signalement des animaux concernés par les Informations sur la Chaîne Alimentaire (ICA) et/ou par les informations sur les anomalies mineures de transportabilité</p>	<p>Aire d'attente, Document d'accompagnement des mouvements</p>	<p>Contrôle visuel et documentaire à l'opportunité : Lorsque des animaux sont sur l'aire d'attente, vérification de la concordance entre les animaux présents, le registre d'élevage et les informations portées sur l'encart spécifique sur le bon d'enlèvement <u>Non-acceptable</u> : dès 1 bon non-remplissé dans la partie ICA ou la partie informations sur les anomalies mineures de transportabilité <u>Action corrective obligatoire</u> : preuve du renseignement satisfaisant du ou des bons d'accompagnement des mouvements intervenant dans les 4 mois suivants, ou du prochain bon d'accompagnement des mouvements si le premier mouvement de sortie intervient après 4 mois</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>Achats des aliments composés complets ou complémentaires et des compléments minéraux et vitaminiques ou prémélanges auprès de fournisseurs certifiés OQUALIM-RCNA ou certifiés selon un référentiel bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle avec OQUALIM-RCNA</p> <p>L'étiquette ou les documents d'accompagnement des produits mentionnent clairement : « Fabriqué par un site certifié OQUALIM-RCNA » pour la fabrication, ou « Issu d'un site certifié OQUALIM-RCNA » pour la distribution et le négoce.</p>	<p>Registre d'élevage, et <a href="http://www.oqualim.fr">www.oqualim.fr</a></p> <p>Etiquettes et/ou documents d'accompagnement des produits</p>	<p>Contrôle documentaire exhaustif : Vérification de la liste des fournisseurs de l'élevage pour toutes les catégories d'animaux <a href="http://oqualim.fr/referencement-usines/annuaire-des-sites-certifies.html">http://oqualim.fr/referencement-usines/annuaire-des-sites-certifies.html</a></p> <p><u>Non-acceptable</u> : pour un lot de porcs en présence, dès 1 lot en provenance d'un fournisseur non certifié OQUALIM – RCNA ou démarche reconnue équivalente</p>	<p><b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b></p>
<p>Les factures (ou les bons de livraison) des aliments composés complets ou complémentaires et des compléments minéraux et vitaminiques (CMV) ou des prémélanges doivent comporter des références univoques pour leur traçabilité (numéro de lot)</p>	<p>Registre d'élevage</p>	<p>Contrôle par sondage des bons de livraison et des factures d'aliments composés complets ou complémentaires</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 livraison ne comportant pas de référence univoque pour leur traçabilité <u>Action corrective obligatoire</u> : demande du numéro de lot au fournisseur et apport de preuve dans les 4 mois suivants</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>
<p>Archivage pendant 5 ans des factures d'achat ou des bons de livraison des composés complets ou complémentaires et des compléments minéraux et vitaminiques (CMV) ou des prémélanges</p>	<p>Registre d'élevage</p>	<p>Contrôle documentaire par sondage : Vérification de l'archivage des documents sur un échantillon demandé par le contrôleur.</p> <p><u>Acceptable</u> : nombre discret de documents perdus (moins de 20 % constaté depuis le dernier contrôle) <u>Non-acceptable</u> : dès 20 % de documents manquants ou absence d'archivage</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>
<p>Archivage pendant 5 ans des ordonnances vétérinaires</p>	<p>Registre d'élevage</p>	<p>Contrôle documentaire par sondage : Vérification de l'archivage des documents sur un échantillon demandé par le contrôleur.</p> <p><u>Acceptable</u> : nombre discret de documents manquants (moins de 20 % constaté depuis le dernier contrôle) <u>Non-acceptable</u> : dès 20 % de documents manquants ou absence d'archivage</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Enregistrement des traitements vétérinaires individuels et collectifs (date, nature et animaux concernés) dans le registre d'élevage et archivage pendant 5 ans	Registre d'élevage	Contrôle documentaire par sondage : Vérification de la bonne tenue du registre d'élevage. <u>Acceptable</u> : jusqu'à 20 % des traitements individuels non-enregistrés <u>Non-acceptable</u> : dès 1 enregistrement d'un traitement collectif non-enregistré ou dès 20 % des traitements individuels non consignés dans le registre, ou absence de moyen d'enregistrement des traitements individuels ou collectifs <u>Action corrective obligatoire</u> : renseignement des informations manquantes dans le registre d'élevage <u>Retour à la conformité par apport de preuve documentaire</u> : complétude des enregistrements concernant les traitements vétérinaires intervenant dans les 4 mois suivants le contrôle suivant, ou du prochain traitement si ce dernier après 4 mois	<b>2 (majeure)</b>
Le cas échéant, respect du plan de prophylaxie décidé par les Autorités Sanitaires (national, régional ou départemental)	Site d'élevage	S'il existe un plan de prophylaxie : contrôle systématique : Vérification de la participation au plan de prophylaxie <u>Non-acceptable</u> : non-respect du plan de prophylaxie	<b>3 (rédhibitoire)</b>
Stockage approprié des médicaments vétérinaires	Site d'élevage	Contrôle visuel systématique : Vérification du stockage effectif soit dans un réfrigérateur, soit dans une armoire à pharmacie, soit dans un local aménagé <u>Non-acceptable</u> : dès 1 médicament vétérinaire non stocké de manière appropriée	<b>2 (majeure)</b>
Stockage et élimination appropriée des aiguilles usagées	Site d'élevage	Contrôle visuel systématique : Vérification de la présence et de la bonne utilisation du container dédié aux aiguilles <u>Non-acceptable</u> : aiguilles usagées stockées et éliminées par d'autres voies que le container dédié	<b>2 (majeure)</b>
Utilisation exclusive d'aiguilles détectables référencées par la démarche interprofessionnelle « aiguille cassée »	Site d'élevage	Contrôle visuel systématique et exhaustif de toutes les références d'aiguilles : Vérification des références d'aiguilles présentes avec la liste INAPORC des aiguilles vétérinaires validées pour leur détectabilité. <u>Non-acceptable</u> : dès une référence non inscrite sur la liste positive des aiguilles détectables	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>Pour le signalement des incidents « aiguilles cassées » : Présence d'une contremarque XXXXX ou XXXXXX ET présence de boucles rondes et rouges pour le signalement des incidents "aiguilles cassées"</p>	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel systématique : Vérification de la présence à la fois d'une marque de tatouage avec les caractères "5 ou 6 X" ET de la présence de boucles rondes et rouges</p> <p><u>Non-acceptable</u> : absence de contremarque 5 ou 6 X ou absence de boucles rondes et rouges dans l'enceinte du site d'élevage</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Les animaux, à tous stades, n'ont pas accès à des pneumatiques</p>	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel par sondage des cases, salles, enclos, parcs ... : Vérification de l'absence de pneumatique dans les espaces accessibles aux animaux</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 pneumatique accessible aux porcins</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Nettoyage et désinfection des locaux (après chaque départ ou après chaque enlèvement de litière)</p>	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité de la récente remise en place des animaux : vérification du nettoyage désinfection des locaux. Contrôle documentaire systématique : date des nettoyages-désinfections ou procédure écrite, <u>et</u> preuve d'achat de détergents et désinfectants en quantité suffisante.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : état manifeste des locaux indiquant l'absence de nettoyage des salles en fonctionnement en tout-plein – tout-vide, ou défaut de preuve d'achat de désinfectant. Quantités des fournitures manifestement insuffisantes.</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Présence d'une <b>zone d'isolement</b> des animaux blessés ou malades avec accès à l'eau et à l'aliment, pour toutes les catégories d'animaux hébergés en groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animaux en quarantaine</li> <li>- Truies en gestation</li> <li>- Porcelets en nurserie ou en post-sevrage</li> <li>- Porcs charcutiers en pré-engraissement ou engraissement</li> </ul>	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel systématique : Vérification de la présence soit d'un local spécifique, soit d'une case aménagée ou d'un couloir entre les cases, soit d'un enclos avec à la fois : accès à l'eau et à l'aliment, possibilité de se déplacer et de se retourner sans risque de blessure</p> <p><u>Non-acceptable</u> : en cas d'impossibilité d'isoler un ou des animaux élevés en groupe, quel que soit leur stade</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p><b>Plan de lutte contre les rongeurs</b> : contrat de prestation de dératisation ou réalisation d'une procédure de dératisation pour</p>	Bureau Site d'élevage	<p>Contrôle documentaire systématique :</p>	<b>2</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
l'ensemble de l'exploitation, qui précise les lieux de dépôt des appâts ainsi que la fréquence des vérifications.		Vérification de l'existence d'un contrat de dératisation ou d'une procédure de dératisation pour l'ensemble de l'exploitation, qui précise les lieux de dépôt des appâts ainsi que la fréquence des vérifications. <u>Acceptable</u> : hors contrat : présence d'appâts ou de factures <u>Non-acceptable</u> : - Hors contrat : absence simultanée d'appâts et absence de facture, - absence simultanée de contrat et de procédure - absence de plan précisant les lieux de dépôt des appâts Contrôle visuel sur site <u>Non-acceptable</u> : - absence d'appât - état manifestement dégradé des appâts en présence	<b>1 (majeure)</b>
<b>Entretien des abords</b> : Les abords des bâtiments, parcs et enclos doivent être maintenus propres, dégagés de tout objet inutile ou d'encombrants. La végétation doit être entretenue auprès des bâtiments, parcs ou enclos.	Site d'élevage	Contrôle visuel exhaustif : Vérification de l'absence d'encombrants ou d'objets inutiles stockés près des bâtiments, parcs ou enclos, de l'absence de végétation abondante et non maîtrisée autour des bâtiments, parcs ou enclos, et de l'état général de propreté des zones. <u>Acceptable / Non-acceptable</u> : se référer au document de référence IFIP présentant des photos de situations type	<b>2 (majeure)</b>
<b>Lumière</b> : tous les animaux (truies, verrats, porcelets, porcs charcutiers) doivent être exposés à une lumière naturelle ou artificielle d'une intensité au moins égale à 40 lux à hauteur d'yeux des animaux, pendant un minimum de huit heures par jour.	Site d'élevage	Contrôle visuel par sondage d'au moins une salle pour chaque stade présent dans l'élevage : Le contrôleur peut observer distinctement tous les animaux et peut lire un document sans difficulté. → Se référer à la Fiche Technique Lumière. <u>Non-acceptable</u> : durée minimale de 8 heures non respectée ou intensité lumineuse insuffisante	<b>2 (majeure)</b>
<b>Abreuvement</b> : tous les porcs âgés de plus de deux semaines (cochettes, truies, verrats, porcelets en maternité, porcelets en	Site d'élevage	Contrôle visuel par sondage d'au moins une salle ou enclos pour chaque stade présent dans l'élevage :	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>post-sevrage, porcs en engraissement, animaux sur l'aire d'attente) doivent avoir un accès permanent à de l'eau fraîche en quantité suffisante, par un dispositif d'abreuvement spécifique, quel que soit le mode d'alimentation (soupe ou sec).</p>		<p>Vérification que les cases ou enclos soient équipés avec un dispositif d'abreuvement spécifique. → Se référer à la Fiche Technique Abreuvement. <u>Non-acceptable</u> : dès 1 salle non-équipée ou dès un parc ou enclos non-équipé de dispositif d'abreuvement <u>Action corrective obligatoire</u> : installation de dispositifs d'abreuvements spécifiques dans les 4 mois</p>	
<p><b>Matériaux manipulables</b> : Tous les porcelets en post-sevrage et charcutiers en engraissement, toutes les truies gestantes et cochettes élevées en groupe, tous les animaux en cases individuelles doivent avoir un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation satisfaisante.</p>	<p>Site d'élevage</p>	<p>Contrôle visuel par sondage pour chaque stade présent dans l'élevage : Nombre suffisant de matériaux en fonction du nombre d'animaux par case et de la qualité des matériaux (optimaux, sous-optimaux, d'intérêt minime), et placés dans de bonnes conditions d'accessibilité. Contrôle documentaire global pour l'ensemble des stades présents dans l'élevage : Quantités des fournitures en matériaux manipulables en correspondance avec le nombre d'animaux élevés. → Se référer à la Fiche Technique Matériaux Manipulables. <u>Acceptable</u> : =&gt; conforme - Matériaux non-immédiatement remplacés dans 25 % des cases au sein d'un même stade physiologique - Absence de matériaux de nidification en maternité si le système d'évacuation du lisier ne le permet pas <u>Non-acceptable</u> : =&gt; non-conforme - Dès une salle entière non-équipée - Absence de matériaux pour plus de 25 % des cases au sein d'un même stade physiologique - Nombre insuffisant (ou absence) de matériaux au sein d'une catégorie d'animaux <u>Action corrective obligatoire</u> : apport dans les 4 mois de matériaux manipulables en quantité et en diversité suffisante tel que précisé dans la fiche « Matériaux Manipulables »</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – FABRICATION D’ALIMENT A LA FERME			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Archivage pendant 5 ans des factures ou bons de livraison des matières premières	Registre d'élevage	Contrôle documentaire par sondage : Vérification de l'archivage dans le registre d'élevage. <u>Acceptable</u> : nombre discret de documents perdus (moins de 20 %) <u>Non-acceptable</u> : dès 20 % de documents manquants ou absence d'archivage	<b>2</b> <b>(majeure)</b>
Enregistrement et archivage pendant 5 ans des informations relatives aux fabrications : - Les données relatives à l'entrée et au stockage des matières premières, - la composition des fabrications, - la traçabilité des produits finis (formules reliées aux catégories d'animaux),	Registre d'élevage	Contrôle documentaire par sondage : Vérification de la bonne tenue du registre d'élevage, Vérification de l'archivage dans le registre d'élevage. <u>Acceptable</u> : nombre discret d'enregistrements manquants concernant l'entrée et le stockage des matières premières (moins de - 5 % constaté sur la dernière année) <u>Non-acceptable</u> : - dès 5 % d'enregistrements manquants concernant les fournitures - dès 5 % des fabrications(*) non renseignées ( * c'est-à-dire la composition des aliments fabriqués, précisant les proportions de chaque matière première) - dès 5 % de formules non reliées aux catégories d'animaux  <u>Retour à la conformité</u> : justification sur une base documentaire du bon enregistrement des informations commémoratives aux fabrications : preuves des fournitures, journaux de fabrication et catégories d'animaux destinataires, dans les 4 mois suivant le contrôle.	<b>2</b> <b>(majeure)</b>
Absence de farines de poisson ou d'huile de poisson dans les aliments distribués en finition (dernier mois de l'engraissement)	Registre d'élevage	Contrôle documentaire par sondage : Vérification sur un échantillonnage des formules réalisées sur la dernière année <u>Non-acceptable</u> : dès la livraison ou la fabrication d'un lot d'aliment pour la finition comportant des farines ou des huiles de poisson constatée sur la dernière année	<b>2</b> <b>(majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER TRUIES			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Les futures reproductrices introduites (quel que soit leur âge et leur poids au déchargement) sont déjà identifiées par un numéro individuel de leur site de naissance.	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel par sondage sur les animaux :</p> <p>Vérification de la présence du numéro individuel des futures reproductrices achetées et vérification de la concordance des enregistrements dans le registre d'élevage</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 truie ou cochette non identifiée pour laquelle l'éleveur ne parvient pas à retrouver l'origine</p>	<b>2 (majeure)</b>
Uniquement pour les éleveurs engagés "LPF COCHE" <u>pour toutes les truies</u> (valeur du descripteur – « <b>référéncé</b> » dans BDPORC) : toutes les femelles reproductrices introduites sur le site sont nées et élevées en France	Registre d'élevage & Site d'élevage	<p>Contrôle par sondage de l'origine des truies :</p> <p>Vérification documentaire dans le registre d'élevage des preuves d'achat et bons de livraison des futures reproductrices uniquement auprès d'élevages situés en France.</p> <p>Contrôle visuel par sondage des coches en gestation, en verraterie et en maternité.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 truie étrangère ou dès 1 cochette étrangère présente sur le site d'élevage</p>	<b>3 (rédhibitoire) Déréféréncement pour la catégorie COCHE</b>
Uniquement pour les éleveurs engagés "LPF COCHE" <u>pour une partie des truies</u> (valeur du descripteur – « <b>dérogatoire</b> » dans BDPORC) : toutes les femelles reproductrices présentes sur le site sont identifiées par tatouage sur le jambon avec les caractères : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « <b>OF</b> » dans le cas des truies nées et élevées en France</li> <li>- « <b>ETR</b> » dans le cas des truies nées hors de France et/ou en partie élevées hors de France</li> </ul>	Registre d'élevage & Site d'élevage	<p>Contrôle par échantillonnage de l'identification de l'origine des truies sur les jambons :</p> <p style="padding-left: 20px;">1,25 x racine (nb de coches OF)</p> <p style="padding-left: 20px;">1,00 x racine (nb de coches ETR)</p> <p>Vérification documentaire dans le registre d'élevage des preuves d'achat et bons de livraison des reproductrices qui sont uniquement issues d'élevages situés en France pour celles que l'éleveur a tatouées « OF ».</p> <p>Contrôle visuel par sondage des coches en gestation, en verraterie et en maternité.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 truie ou cochette non-identifiée ou mal identifiée « OF » ou « ETR » en correspondance avec son origine</p>	<b>3 (rédhibitoire) Déréféréncement pour la catégorie COCHE</b>





## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER TRUIES			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Prise en charge de la douleur opératoire et la douleur post-opératoire liées à la castration par un traitement anesthésique complété d'un traitement analgésique, sous prescription vétérinaire, suivant un des protocoles validés par les scientifiques et les représentants professionnels, et publiés sur le centre de ressources « CastraBEA » accessible sur le site internet <a href="https://ifip.asso.fr/centre-de-ressources-castraBEA/">https://ifip.asso.fr/centre-de-ressources-castraBEA/</a>	Registre d'élevage	Vérification documentaire systématique de la concordance entre les délivrances vétérinaire d'anesthésique et d'analgésique et le nombre de naissances. <u>Acceptable</u> : écart entre les quantités utilisées et les quantités théoriques calculées < 25 % <u>Non-acceptable</u> : écart entre les quantités utilisées et les quantités théoriques calculées > 25 %	<b>2 (majeure)</b>
Avant leur départ vers un autre site d'élevage, les porcelets sont identifiés avec l'indicatif de marquage du site de naissance, par tatouage auriculaire ou boucle auriculaire.  NB : Ne concerne que les naisseurs qui ne sont pas enregistrés au dispositif dérogatoire TATOUPA : contrôle visuel par sondage sur les animaux	Site d'élevage	Contrôle visuel à l'opportunité si des animaux sont sur l'aire d'attente : Vérification de l'identification ou la ré-identification des porcelets au départ du site vers un autre site d'élevage <u>Sans objet</u> : le site receveur est en lien actif TATOUPA dans BDPORC avec le site émetteur <u>Non-acceptable</u> : sinon, dès 1 porcelet non-identifié alors qu'il est sur l'aire d'attente. <u>Retour à la conformité</u> : identification sans délai en présence du contrôleur. Pour les naisseurs enregistrés au dispositif dérogatoire TATOUPA : vérification de l'existence d'un « lien actif » sur BDPORC par consultation de la base de données BDPORC. <u>Non-acceptable</u> : porcelet(s) non-identifié(s) alors que le lien TATOUPA n'est pas actif dans BDPORC. <u>Retour à la conformité</u> : identification sans délai en présence du contrôleur de tous les animaux concernés.	<b>2 (majeure)</b>
Avant leur départ vers l'abattoir, identification des porcelets (type 8kg) avec l'indicatif de marquage du site de naissance (par tatouage auriculaire ou boucle auriculaire)	Site d'élevage	Contrôle visuel à l'opportunité si des animaux sont sur l'aire d'attente : Vérification de l'identification des porcelets au départ vers l'abattoir. <u>Non-acceptable</u> : dès 1 porcelet non-identifié alors qu'il est sur l'aire d'attente. <u>Retour à la conformité</u> : identification sans délai en présence du contrôleur	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER TRUIES			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Identification des cochons par tatouage avec l'indicatif de marquage du dernier site d'élevage avant leur sortie vers l'abattoir	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité lorsque des cochons de réforme sont sur l'aire d'attente au départ vers l'abattoir :</p> <p>Vérification de la présence de l'indicatif de marquage du site d'élevage tatoué à l'arrière de l'épaule</p> <p>Contrôle systématique par discussion avec l'éleveur</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 truie de réforme non-identifiée alors qu'elle est sur l'aire d'attente</p> <p><u>Retour à la conformité</u> : identification sans délai en présence du contrôleur</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Identification des cochons d'origine française par tatouage supplémentaire de la marque « OF » à l'épaule</p> <p>NB : Afin de limiter le nombre de tatouage à apposer sur les animaux, ce tatouage peut être cumulé aux autres marques spécifiques</p>	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité lorsque des cochons de réforme sont sur l'aire d'attente au départ vers l'abattoir :</p> <p>Vérification de la présence du complément "OF" à l'indicatif de marquage du site d'élevage tatoué à l'arrière de l'épaule uniquement pour les truies de réformes nées et élevées en France, et qui sont déjà tatouées "OF" sur le jambon.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 truie de réforme identifiée OF à l'épaule alors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'elle n'est pas née et élevée en France,</li> <li>- qu'elle n'est pas déjà tatouée "OF" sur le jambon,</li> <li>- qu'elle est déjà tatouée "ETR" sur le jambon.</li> </ul>	<b>3 (rédhitoire) Déréférencement pour la catégorie COCHE</b>
Absence d'utilisation de tranquillisant dans les 36 heures précédant l'enlèvement des cochons pour l'abattoir	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité lorsque des cochons de réforme sont sur l'aire d'attente au départ vers l'abattoir :</p> <p>Vérification de l'absence de marque d'injection sur les animaux</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 animal traité.</p> <p><u>Retour à la conformité</u> : attestation de l'éleveur s'engageant à ne pas traiter les animaux au départ avec des tranquillisants</p>	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – VERRATS			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Les verrats introduits (quel que soit leur âge et leur poids au déchargement) sont déjà identifiés par un numéro individuel de leur site de naissance.	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel par sondage sur les animaux : Vérification de la présence du numéro individuel des verrats achetés et vérification de la concordance des enregistrements dans le registre d'élevage</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 animal reproducteur non identifié pour lequel l'éleveur ne parvient pas à retrouver l'origine.</p>	<b>2</b> <b>(majeure)</b>
Uniquement pour les éleveurs engagés "LPF VERRATS" <u>pour tous les verrats</u> (valeur du descripteur – « <b>référéncé</b> » dans BDPORC) : tous les verrats introduits sur le site sont nés et élevés en France, qu'ils soient destinés à être des verrats reproducteurs ou des verrats souffleurs.	Registre d'élevage & Site d'élevage	<p>Contrôle par sondage de l'origine des verrats : Vérification documentaire dans le registre d'élevage des preuves d'achat et bons de livraison des verrats uniquement auprès d'élevages situés en France.</p> <p>Contrôle visuel par sondage des verrats.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 animal reproducteur d'origine étrangère</p>	<b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b> <b>Déréférencement</b> <b>pour la catégorie</b> <b>VERRAT</b>
Uniquement pour les éleveurs engagés "LPF VERRATS" <u>pour une partie des verrats</u> (valeur du descripteur – « <b>dérogatoire</b> » dans BDPORC) : tous les verrats (verrats reproducteur ou verrats souffleurs) présents sur le site sont identifiés par tatouage sur le jambon avec les caractères : - « <b>OF</b> » dans le cas des verrats nés et élevés en France - « <b>ETR</b> » dans le cas des verrats nés hors de France et/ou en partie élevés hors de France	Registre d'élevage & Site d'élevage	<p>Contrôle par échantillonnage de l'identification de l'origine des verrats sur les jambons : 1,25 x racine (nb de verrats OF) 1,00 x racine (nb de verrats ETR)</p> <p>Vérification documentaire dans le registre d'élevage des preuves d'achat et bons de livraisons des futurs verrats uniquement auprès d'élevages situés en France.</p> <p>Contrôle visuel par sondage des verrats.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 verrot non-identifié ou mal identifié « OF » ou « ETR » en correspondance avec son origine</p>	<b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b> <b>Déréférencement</b> <b>pour la catégorie</b> <b>VERRAT</b>
Identification des verrats par tatouage avec l'indicatif de marquage du dernier site d'élevage avant leur sortie vers l'abattoir	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité lorsque des verrats de réforme sont sur l'aire d'attente au départ vers l'abattoir : Vérification de la présence de l'indicatif de marquage du site d'élevage tatoué à l'arrière de l'épaule</p> <p>Contrôle systématique par discussion avec l'éleveur</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 verrot de réforme non-identifié alors qu'il est sur l'aire d'attente</p> <p><u>Retour à la conformité</u> : identification sans délai en présence du contrôleur</p>	<b>2</b> <b>(majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – VERRATS			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>Identification des verrats d'origine française par tatouage supplémentaire de la marque « OF » à l'épaule</p> <p>NB : Afin de limiter le nombre de tatouage à apposer sur les animaux, ce tatouage peut être cumulé aux autres marques spécifiques</p>	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité lorsque un ou des verrats de réforme sont sur l'aire d'attente au départ vers l'abattoir :</p> <p>Vérification de la présence du complément "OF" à l'indicatif de marquage du site d'élevage tatoué à l'arrière de l'épaule uniquement pour les verrats de réformes nés et élevés en France, et qui sont déjà tatoués "OF" sur le jambon.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 verrot de réforme identifié OF à l'épaule alors</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- qu'il n'est pas né et élevé en France,</li> <li>- qu'il n'est pas déjà tatoué "OF" sur le jambon,</li> <li>- qu'il est déjà tatoué "ETR" sur le jambon.</li> </ul>	<p><b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b> <b>Déréférencement</b> <b>pour la catégorie</b> <b>VERRAT</b></p>
<p>Absence d'utilisation de tranquillisant dans les 36 heures précédant l'enlèvement des verrats pour l'abattoir</p>	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité lorsque des verrats de réforme sont sur l'aire d'attente au départ vers l'abattoir :</p> <p>Vérification de l'absence de marque d'injection sur les animaux</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 animal traité.</p> <p><u>Retour à la conformité</u> : attestation de l'éleveur s'engageant à ne pas traiter les animaux au départ avec des tranquillisants</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER POST SEVRAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>En cas d'introduction de porcelets : les porcelets achetés sont nés et élevés en France ET issus d'élevages français référencés « Le Porc Français »</p>	<p>Registre d'élevage + Site d'élevage</p>	<p>Contrôle exhaustif des preuves d'achat et bons de livraisons des porcelets : Vérification que les achats de porcelets sont réalisés uniquement auprès d'élevages référencés LE PORC FRANÇAIS. + Contrôle visuel par sondage de l'identification des porcelets achetés : Vérification de la présence sur les porcelets de l'indicatif de marquage du site de naissance français, s'il n'est pas enregistré au dispositif dérogatoire TATOUPA.  <u>Non-acceptable</u> : dès 1 porcelet d'origine étrangère.  <u>Non-acceptable</u> : dès 1 porcelet en provenance d'un site non référencé Le Porc Français.  <u>Acceptable</u> : moins de 5 % des animaux du lot ayant perdu l'identification (boucles perdues) en présence des documents d'accompagnement des mouvements.</p>	<p><b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b> <b>Déréférencement</b> <b>pour la catégorie</b> <b>PORC CHARCUTIER</b></p>
<p>Avant leur départ vers un autre site d'élevage, les porcelets sont identifiés (ou ré-identifiés s'il s'agit de porcelets introduits) avec l'indicatif de marquage du site de post-sevrage, par tatouage auriculaire ou boucle auriculaire.</p> <p>NB : Ne concerne que les post-sevreurs qui ne sont pas enregistrés au dispositif dérogatoire TATOUPA : contrôle visuel par sondage sur les animaux</p>	<p>Site d'élevage</p>	<p>Contrôle visuel à l'opportunité si des animaux sont sur l'aire d'attente : Vérification de l'identification ou la ré-identification des porcelets au départ du site vers un autre site d'élevage  <u>Sans objet</u> : le site receveur est en lien actif TATOUPA dans BDPORC avec le site émetteur  Sinon : <u>Non-acceptable</u> : dès 1 porcelet non-identifié alors qu'il est sur l'aire d'attente.  <u>Retour à la conformité</u> : identification sans délai en présence du contrôleur</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER POST SEVRAGE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
		<p>Pour les post-sevreurs enregistrés au dispositif dérogatoire TATOUPA : vérification de l'existence d'un « lien actif » sur BDPORC par consultation de la base de données BDPORC.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : porcelet(s) non-identifié(s) alors que le lien TATOUPA n'est pas actif dans BDPORC.</p> <p><u>Retour à la conformité</u> : identification sans délai en présence du contrôleur de tous les animaux concernés.</p>	
<p>Avant leur départ vers l'abattoir, identification des porcelets avec l'indicatif de marquage du site de post-sevrage (par tatouage à l'arrière de l'épaule ou si les animaux sont trop petits, par tatouage auriculaire ou boucle auriculaire)</p>	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité si des animaux sont sur l'aire d'attente :</p> <p>Vérification de l'identification des porcelets au départ vers l'abattoir.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 porcelet non-identifié alors qu'il est sur l'aire d'attente.</p> <p><u>Retour à la conformité</u> : identification sans délai en présence du contrôleur</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p><u>Critère d'application volontaire</u> : L'éleveur évalue le bien-être de ses porcelets en utilisant la méthode BEEP mise au point par l'IFIP</p>	Registre d'élevage Application LPF	<p>Vérification systématique : grille d'évaluation du bien-être animal dûment remplie une fois par an.</p> <p><u>Acceptable</u> : l'éleveur n'évalue pas le bien-être de ses porcelets</p>	<b>Sans objet, critère d'application volontaire</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER ENGRAISSEMENT			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
En cas d'introduction de porcelets : les porcelets achetés sont nés et élevés en France ET issus d'élevages français référencés LPF	Registre d'élevage + Site d'élevage	<p>Contrôle exhaustif des preuves d'achat et bons de livraisons des porcelets :</p> <p>Vérification que les achats de porcelets sont réalisés uniquement auprès d'élevages référencés LE PORC FRANÇAIS</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Contrôle visuel par sondage de l'identification des porcelets achetés : Vérification de la présence sur les porcelets de l'indicatif de marquage du site de naissance français, s'il n'est pas enregistré au dispositif dérogatoire TATOUPA.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 porcelet d'origine étrangère.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 porcelet en provenance d'un site non référencé Le Porc Français.</p> <p><u>Acceptable</u> : moins de 5 % des animaux du lot ayant perdu l'identification (boucles perdues) en présence des documents d'accompagnement des mouvements.</p>	<b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b>
Les aliments finitions (distribués durant le dernier mois de l'engraissement) ne contiennent ni farine de poisson ni huile de poisson.	Registre d'élevage	<p>Contrôle documentaire par sondage :</p> <p>Si FAF : Vérification sur un échantillonnage des formules réalisées</p> <p>Si achats : Vérification sur un échantillonnage des livraisons de la composition en matières premières des aliments sur les étiquettes, les bons de livraison ou les factures reçues en élevage</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 lot d'aliment non-conforme</p> <p><u>Action corrective obligatoire</u> : retrait du lot d'aliment si non-encore consommé</p>	<b>2</b> <b>(majeure)</b>
Identification des porcs par tatouage au plus tard 3 semaines avant abattage	Site d'élevage	<p>Contrôle visuel à l'opportunité des animaux prévus au départ :</p> <p>Vérification de la présence du tatouage de l'indicatif de marquage</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 lot de porcs charcutiers non-tatoué dans le délai de 3 semaines</p> <p><u>Retour à la conformité</u> : attestation de l'éleveur s'engageant à identifier au plus tard 3 semaines avant le départ.</p>	<b>2</b> <b>(majeure)</b> <b>Déclassement du lot</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – ATELIER ENGRAISSEMENT			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Absence d'utilisation de tranquillisant dans les 36 heures précédant l'enlèvement des porcs pour l'abattoir	Site d'élevage	Contrôle visuel à l'opportunité lorsque des porcs sont sur l'aire d'attente au départ vers l'abattoir : Vérification de l'absence de marque d'injection sur les animaux <u>Non-acceptable</u> : dès 1 animal traité. <u>Retour à la conformité</u> : attestation de l'éleveur s'engageant à ne pas traiter les animaux au départ avec des tranquillisants	<b>2 (majeure)</b>
Respect de la durée de mise à jeun de 12 heures	Registre d'élevage Site d'élevage	Contrôle documentaire par sondage de minimum 4 bons d'enlèvement + Contrôle visuel à l'opportunité si les animaux ont bien l'auge vide moins de 12 heures avant le départ prévu vers l'abattoir <u>Acceptable</u> : non-respect de la mise à jeun dans les délais impartis pour moins de 25% des lots <u>Non-acceptable</u> : non-respect de la mise à jeun dans les délais impartis pour 25% ou plus des lots d'animaux	<b>1 (mineure) Déclassement du lot</b>
Identification des animaux concernés par un traitement vétérinaire durant le dernier mois de l'engraissement	Registre d'élevage Site d'élevage	Contrôle visuel à l'opportunité, en correspondance avec les éventuels traitements consignés dans le registre d'élevage : Vérification de la présence de boucle ou de repère sur les animaux ou les cases d'animaux concernés par des traitements <u>Non-acceptable</u> : dès 1 animal traité et non-identifié <u>Action corrective obligatoire</u> : identification sans délai en présence du contrôleur des animaux concernés par un traitement vétérinaire.	<b>2 (majeure)</b>
<u>Critère d'application volontaire</u> : L'éleveur évalue le bien-être de ses porcs en engraissement en utilisant la méthode BEEP mise au point par l'IFIP	Registre d'élevage Application LPF	Vérification systématique : grille d'évaluation du bien-être animal dûment remplie une fois par an. <u>Acceptable</u> : l'éleveur n'évalue pas le bien-être de ses porcelets	<b>Sans objet, critère d'application volontaire</b>





## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – DEPART DES ANIMAUX			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Présence d'une aire d'attente (sauf dérogation si conduite en bande unique)	Site d'élevage	Contrôles visuels systématiques : Vérification de la présence d'une aire d'attente, Vérification de la présence d'un dispositif d'arrosage des animaux, Vérification de la séparation effective entre l'aire d'attente et les salles d'élevage, Vérification de la capacité à stocker l'ensemble des animaux prévus pour le départ. <u>Non-acceptable</u> : absence d'aire d'attente OU aire d'attente ne répondant pas à un des critères attendus	<b>2 (majeure)</b>
Aire d'attente munie d'un dispositif permettant d'arroser les animaux (sauf dérogation si conduite en bande unique)	Site d'élevage	Contrôle visuel systématique : Vérification de la présence d'un dispositif d'arrosage des animaux <u>Non-acceptable</u> : absence de dispositif permettant d'arroser les animaux	<b>2 (majeure)</b>
Si recours à la dérogation « engraissement en bande unique » : Contrôle de la conduite en bande unique permettant de déroger à la présence de l'aire d'attente	Registre d'élevage Site d'élevage	Contrôle documentaire systématique de la fiche traçabilité / bâtiment Contrôle visuel systématique que les entrées sont distinctes entre les bâtiments ou les parcs Contrôle visuel systématique de la présence d'un seul stade physiologique au sein du bâtiment ou du parc Contrôle visuel systématique de la présence d'un quai d'embarquement par bâtiment <u>Non-acceptable</u> : dès 1 bâtiment ou 1 parc ne répondant pas aux critères de la « bande unique ».	<b>2 (majeure)</b>
Présence d'un quai d'embarquement	Site d'élevage	Contrôle visuel systématique : Vérification de la présence d'un quai d'embarquement <u>Non-acceptable</u> : absence de quai d'embarquement	<b>3 (rédhibitoire)</b>
Présence d'un point d'eau à proximité du quai d'embarquement ou de l'aire d'attente pour le chauffeur	Site d'élevage	Contrôle visuel systématique de la présence d'un point d'eau <u>Non-acceptable</u> : absence de point d'eau pour le chauffeur	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ELEVAGE – DEPART DES ANIMAUX			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>Si recours à la dérogation « <b>le chauffeur reste dehors</b> » :</p> <p>Contrôle de la procédure permettant de déroger à la présence de l'aire d'attente</p> <p><b><u>NB : Ce motif dérogatoire n'est possible que jusqu'au 31 décembre 2025.</u></b>  <u>Dans l'intervalle de cette échéance au 31 décembre 2025, en cas de tous travaux de rénovation de ses bâtiments d'élevage, l'éleveur qui déroge à la présence de l'aire d'attente pour ce motif doit inclure dans ses investissements la construction d'une aire d'attente.</u></p>	<p>Registre d'élevage Site d'élevage &amp; Entretien avec l'éleveur</p>	<p>Contrôle documentaire systématique de l'existence de la procédure écrite.</p> <p>Contrôle visuel systématique de la signalétique explicite interdisant l'accès au chauffeur dans la zone d'élevage, matérialisée sur un nombre d'emplacements suffisants pour garantir d'être constatée par les chauffeurs.</p> <p>Contrôle systématique par entretien avec l'éleveur de la présence systématique de l'éleveur ou de ses salariés au moment du ramassage de tous les porcs.</p> <p>En cas des travaux de rénovation des bâtiments d'élevage, contrôle documentaire de la prise en compte effective de la construction d'une aire d'attente.</p> <p><b>DEROGATION POSSIBLE UNIQUEMENT POUR LES SITES DONT TOUS LES CHAUFFEURS UTILISENT PIGCONNECT POUR RENSEIGNER LE DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT DES MOUVEMENTS</b></p> <p><u>Non-acceptable</u> : absence de procédure écrite, ou absence de signalétique explicite, ou signalétique non visible pour le chauffeur, ou dès 1 ramassage en l'absence de l'éleveur ou ses salariés.</p> <p><u>Signalement par le chauffeur dans l'application PigConnect qu'il a dû rentrer dans l'enceinte des bâtiments d'élevage pour charger les animaux</u></p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>
<p>Si recours à la dérogation « <b>transport par l'éleveur</b> » :</p> <p>Contrôle de la procédure permettant de déroger à la présence de l'aire d'attente et du quai d'embarquement</p>	<p>Registre d'élevage &amp; Entretien avec l'éleveur</p>	<p>Contrôle documentaire systématique dans BDPORC du nom de l'opérateur de transport et de l'immatriculation des véhicules impliqués pour l'ensemble des chargements et déchargements survenus au cours de l'année précédente.</p> <p>Contrôle systématique par entretien avec l'éleveur du fait qu'il effectue lui-même tous les transports d'animaux.</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 1 mouvement d'entrée ou de sortie d'animaux transportés par un tiers à l'éleveur ou avec du matériel extérieur à l'exploitation agricole.</p>	<p><b>2</b> <b>(majeure)</b></p>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

<b>POINTS DE CONTROLE EN STRUCTURE DE SUIVI QUALITE (dont Organisations de Producteurs, Sociétés d'Intégration, ODG, ARP. et structures assimilées)</b>			
<b>CRITERE</b>	<b>SITE DU CONTROLE</b>	<b>METHODE</b>	<b>NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE</b>
<p>Mise en place du dispositif « Le Porc Français » au sein de l'organisation de la structure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- formation du personnel</li> <li>- présence de la dernière version du référentiel « Le Porc Français » (cahier des charges et plan de contrôle)</li> <li>- organisations des campagnes annuelles de contrôles internes</li> </ul>	Site de la structure de suivi qualité	<p>Contrôle documentaire et contrôle visuel systématiques Vérification de la présence du cahier des charges et du plan de contrôle « Le Porc Français » et de la grille des points de contrôle « Le Porc français » Contrôle documentaire et systématiques du calendrier de la campagne de contrôle en cours</p> <p><u>Non-acceptable</u> : absence d'un des documents du référentiel Le Porc Français (cahier des charges ou plan de contrôle) ou version obsolète d'un des documents du référentiel Le Porc Français</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Mise à disposition pour les éleveurs de l'ensemble des références professionnelles sur lesquelles s'appuie le dispositif Le Porc Français :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La liste des fabricants d'aliments composés complets ou complémentaires et des fabricants de compléments minéraux et vitaminiques (CMV) ou prémélanges certifiés OQUALIM-RCNA ou certifiés selon un référentiel bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle avec OQUALIM-RCNA</li> <li>- La liste des références d'aiguilles vétérinaires validées pour leur détectabilité.</li> <li>- La fiche « Transportabilité »</li> <li>- Les fiches techniques professionnelles de référence sur ces trois aspects du bien-être animal : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Fiche technique Abreuvement,</li> <li>o Fiche technique Lumière</li> <li>o Fiche technique Matériaux manipulables</li> </ul> </li> <li>- La notice de la méthode BEEP – Bien Être en Elevage de Porc et la grille de notation des indicateurs de bien être</li> </ul>	Site de la structure de suivi qualité	<p>Contrôle documentaire systématique</p> <p><u>Acceptable</u> : absence ou version obsolète pour une des 7 références professionnelles citées</p> <p><u>Non-acceptable</u> : dès 2 références manquante ou obsolète</p>	<b>1 (mineure)</b>
<p><b>Réalisation des contrôles internes en élevages conformément au dispositif Le Porc Français</b></p>	Site de la structure de suivi qualité	<p>Contrôle documentaire et systématique du calendrier de la campagne de contrôle en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des élevages engagés et référencés Le Porc Français</li> </ul>	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN STRUCTURE DE SUIVI QUALITE (dont Organisations de Producteurs, Sociétés d'Intégration, ODG, ARP. et structures assimilées)			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
		Date des derniers contrôles internes et résultats de ces contrôles (conforme vs non conforme) <u>Non-acceptable</u> : dès 1 contrôle interne prévu et non réalisé. <u>Action corrective obligatoire</u> : contrôle en externe des sites d'élevage non contrôlés en interne.	
Déclenchement des contrôles externes au sein des élevages conformément au dispositif Le Porc Français (cf. tableau des fréquences de contrôles)	Site de la structure de suivi qualité	Contrôle documentaire systématique Fourniture de la liste des élevages uniquement référencés dans la démarche Le Porc Français et de la liste des élevages également engagés avec une autre démarche qualité satisfaisant aux critères énoncés au chapitre VI.	<b>2 (majeure)</b>
Transmission du bilan annuel des contrôles et résultats des contrôles internes et externes à l'Association Régionale Porcine	Site de la structure de suivi qualité	Contrôle documentaire systématique <u>Non-acceptable</u> : remise après le 31 mars de l'année suivante <u>Action corrective obligatoire</u> : remise avant le 30 avril.	<b>2 (majeure)</b>
Procédure de gestion des non-conformités relevées dans les élevages pour les contrôles internes et externes	Site de la structure de suivi qualité	Contrôle documentaire systématique du <u>suivi des écarts</u> : - Contrôle des délais de contre-visite (physique ou documentaire en fonction de la nature de l'action corrective à justifier) Contrôle de la transmission à l'Association Régionale Porcine lorsqu'un ou des sites d'élevages doi(ven)t être déréférencé(s) à la suite d'un écart de niveau 3 (correspondant à une non-conformité rédhibitoire grave, une tromperie sur l'origine ou une non-conformité de niveau 2 maintenue à l'issue de la contre-visite) <u>Acceptable</u> : moins de 5 % des non-conformités non suivies dans le délai de 4 mois suivant leur constat <u>Non-acceptable</u> : 5 % des non-conformités non suivies dans le délai de 4 mois suivant leur constat	<b>2 (majeure)</b>
Enregistrement et archivage des rapports de contrôle pendant 5 ans	Site de la structure de suivi qualité	Contrôle documentaire systématique <u>Acceptable</u> : moins de 5 % des documents attendus ne sont pas archivés <u>Non-acceptable</u> : dès 5 % des documents perdus ou non-archivés	<b>1 (mineure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ABATTOIR (1/2)			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Présence de la dernière version du cahier des charges et du plan de contrôle Le Porc Français	Abattoir	Contrôle visuel systématique	<b>1 (mineure)</b>
<p>Enregistrement des informations du bon d'enlèvement écrit ou dématérialisé (PigConnect) relatives à l'identification, à la traçabilité et les Informations sur la Chaîne Alimentaire (ICA) au plus tard avant l'abattage des animaux (si possible dès le déchargement du lot) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicatif de marquage</li> <li>- Nombre de porcs</li> <li>- Informations sur la Chaîne Alimentaire</li> </ul> <p>Présence du bon ou de l'accès à PigConnect et conformité des informations</p>	Abattoir	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon de lots d'animaux déchargés	<b>2 (majeure)</b>
Lecture du numéro de tatouage des porcs et / ou des cochons et/ou des verrats et vérification que l'élevage est référencé à partir des descripteurs correspondants de l'indicateur LPF inscrit dans la base de données BDPORC	Abattoir au poste de PCM	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon de lots d'animaux déchargés	<b>2 (majeure)</b>
Marquage de chaque demi-carcasse avec un numéro de tuerie	Abattoir au poste de PCM	Contrôle visuel par sondage	<b>2 (majeure)</b>
Enregistrement du numéro de tuerie en correspondance avec le numéro de tatouage	Abattoir au poste de PCM	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon d'animaux abattus	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN ABATTOIR (2/2)			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p><b>Déclassement des carcasses de PORCS CHARCUTIERS non-conformes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage non référencé dans la démarche LPF (descripteur LPF dans BDPORC autre que « Référencé »), ou</li> <li>- Indicatif de marquage absent ou illisible, ou</li> <li>- Incident « aiguille cassée », ou</li> <li>- Ajeunement insuffisant (moyenne des poids de 30 estomacs au moins &gt; 1,4kg).</li> </ul>	Abattoir au poste de PCM	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon d'animaux abattus	<p><b>3</b> <b>(réfhibitoire)</b></p> <p><b>2 (majeure)</b> <b>2 (majeure)</b> <b>2 (majeure)</b></p>
<p><b>Déclassement des carcasses de PORCELETS non-conformes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage non référencé dans la démarche LPF (descripteur LPF « PORC » dans BDPORC autre que « Référencé »), ou</li> <li>- Indicatif de marquage absent ou illisible, ou</li> <li>- Incident « aiguille cassée ».</li> </ul>	Abattoir au poste de PCM	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon d'animaux abattus	<p><b>3</b> <b>(réfhibitoire)</b></p> <p><b>2 (majeure)</b> <b>2 (majeure)</b></p>
<p><b>Déclassement des carcasses de COCHES non-conformes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage non référencé dans la démarche LPF (le descripteur LPF « COCHE » dans BDPORC a une valeur autre que « Référencé » ou « Dérogatoire »), ou</li> <li>- Absence des caractères « OF » en complément de marquage à l'épaule dans le cas où le site d'élevage est référencé uniquement pour les truies de réformes qui sont nées et élevées en France (le descripteur LPF « COCHE » dans BDPORC a la valeur « Dérogatoire »), ou</li> <li>- Indicatif de marquage absent ou illisible, ou</li> <li>- Incident « aiguille cassée ».</li> </ul>	Abattoir au poste de PCM	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon d'animaux abattus	<p><b>3</b> <b>(réfhibitoire)</b></p> <p><b>2 (majeure)</b> <b>2 (majeure)</b></p>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

<b>POINTS DE CONTROLE EN ABATTOIR (2/2)</b>			
<b>CRITERE</b>	<b>SITE DU CONTROLE</b>	<b>METHODE</b>	<b>NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE</b>
<p><b>Déclassement des carcasses de VERRATS non-conformes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage non référencé dans la démarche LPF (le descripteur LPF « VERRAT » dans BDPORC a une valeur autre que « Référencé » ou « Dérogatoire »), ou</li> <li>- Absence des caractères « OF » en complément de marquage à l'épaule dans le cas où le site d'élevage est référencé uniquement pour les verrats de réformes qui sont nés et élevés en France (le descripteur LPF « VERRATS » dans BDPORC a la valeur « Dérogatoire »), ou</li> <li>- Indicatif de marquage absent ou illisible, ou</li> <li>- Incident « aiguille cassée ».</li> </ul>	Abattoir au poste de PCM	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon d'animaux abattus	<b>3</b> <b>(rédhibitoire)</b> <b>2 (majeure)</b> <b>2 (majeure)</b>
Marquage de chaque demi-carcasse avec la lettre F ou une autre marque spécifique définie par l'entreprise pour les porcs conformes à la démarche Le Porc Français	Abattoir au poste de PCM	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon d'animaux abattus	<b>2 (majeure)</b>
Lots d'abats, têtes, pieds, couenne et os constitués à partir des lots d'abattage issus d'élevages référencés LPF dans BDPORC	Abattoir	Contrôle visuel par sondage : Vérification pour un échantillon de lots d'abattage	<b>2 (majeure)</b>
Indication sur le document commercial (BL, facture, ...) accompagnant la viande du numéro de tuerie de chaque carcasse ou demi-carcasse expédiée	Abattoir	Contrôle documentaire par sondage : Vérification pour un échantillon de lots de carcasses ou demi-carcasses	<b>2 (majeure)</b>
Indication sur le document commercial (BL, facture, ...) accompagnant la viande d'une codification d'articles spécifiques à la démarche « Le Porc Français »	Abattoir	Contrôle documentaire par sondage : Vérification pour un échantillon de lots de carcasses ou demi-carcasses	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

<b>POINTS DE CONTROLE CHEZ LES OPERATEURS DE L'AVAL (1/3)</b>			
Points de contrôle à réception des fournitures			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
L'opérateur s'assure pour chaque lot de fournitures que les marchandises livrées proviennent d'un fournisseur référencé dans la démarche « Le Porc Français »	Documents accompagnant les fournitures et document justifiés par le fournisseur	Contrôle documentaire par sondage : Vérification des preuves du référencement des fournisseurs dans la démarche LPF (récépissé de référencement et copie du rapport de contrôle daté de moins d'un an)	<b>2 (majeure)</b>
L'opérateur s'assure pour chaque lot de fournitures que les marchandises livrées sont bien identifiées VPF en vérifiant qu'elles sont bien indiquées avec la mention « VPF », article par article, sur le bon de livraison et/ou la facture accompagnant le lot de fournitures.	Documents accompagnant les fournitures	Contrôle documentaire par sondage : Vérification à réception de la conformité de la viande livrée (indication sur le BL ou la facture d'un identifiant VPF et, pour les découpes primaires, des numéros de tuerie de chaque demi-carcasse)	<b>2 (majeure)</b>
Pour les ateliers fonctionnant en double flux sur le critère VPF, l'opérateur constitue des lots homogènes sur le critère « VPF » et les stocker de façon séparée des autres :  Séparer les fournitures VPF des fournitures non-VPF dans les contenants séparés, des supports séparés (rails différents, localisation spécifique dans la chambre froide, chambre froide spécifique...),  Les contenants ou supports dédiés aux volumes VPF sont identifiés de manière univoque.	Site de l'opérateur	Contrôle visuel systématique : Vérification de l'organisation opérationnelle des ateliers	<b>2 (majeure)</b>
Enregistrement des numéros d'agrément sanitaire des fournisseurs et des numéros de lot des fournitures.  Archivage des documents commerciaux correspondants.	Système documentaire de l'opérateur	Contrôle documentaire par sondage	<b>2 (majeure)</b>





## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

<b>POINTS DE CONTROLE CHEZ LES OPERATEURS DE L'AVAL (2/3)</b>			
Points de contrôle lors des opérations de fabrication			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Organiser les opérations de façon à travailler les volumes « VPF » en séries homogènes, continues et sans mélange (séparation dans l'espace ou dans le temps)	Site de l'opérateur	Contrôle visuel systématique Vérification de l'organisation effective des opérations en ateliers de production	<b>2 (majeure)</b>
Attribuer à chaque lot de marchandise « VPF » un numéro de lot, la taille maximale du lot étant limitée à une journée de fabrication. Dans ce cas, conformément à la réglementation, le numéro de lot peut être la date de réalisation	Système documentaire de l'opérateur	Contrôle documentaire par sondage	<b>2 (majeure)</b>
L'enregistrement des numéros de lots de marchandises à destination des clients se fait en correspondance de chacun des numéros de lot de matières premières en provenance des fournisseurs ayant été tout ou en partie mis en œuvre dans la fabrication	Système documentaire de l'opérateur	Contrôle documentaire par sondage	<b>2 (majeure)</b>
Dans le cas de découpe primaire, pouvoir fournir a posteriori, pour chaque lot de découpe, les numéros de tuerie de toutes les carcasses ou demi-carcasses constituant le lot.	Système documentaire de l'opérateur	Contrôle documentaire par sondage	<b>2 (majeure)</b>
Reporter la lettre « F » ou les trois lettres VPF ou la marque spécifique correspondant à la démarche « Le Porc Français » ou apposer une étiquette portant le logo « Le Porc Français » sur les produits fabriqués ou sur leur contenant ou support. Ces contenants ou supports porteront également une identification permettant de retrouver le numéro de lot d'UVC	Site de l'opérateur	Contrôle visuel par sondage : Vérification sur un échantillonnage de la production	<b>2 (majeure)</b>
Quantités VPF entrées > quantités VPF sorties Non mélange entre les volumes de fournitures VPF et non-VPF dans les fabrications VPF	Système documentaire de l'opérateur	Contrôle documentaire et visuel par sondage : Calcul et vérification des bilans entrés/sorties	<b>3 (majeure)</b>
Archivage pendant 5 ans au minimum des documents de traçabilité.	Système documentaire de l'opérateur	Contrôle documentaire par sondage	<b>1 (mineure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

<b>POINTS DE CONTROLE CHEZ LES OPERATEURS DE L'AVAL (3/3)</b>			
Points de contrôle lors de la commercialisation			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p><b>Lors de la commercialisation en vrac :</b></p> <p>Reporter la lettre « F » ou les trois lettres VPF ou la marque spécifique correspondant à la démarche « Le Porc Français » ou apposer une étiquette portant le logo « Le Porc Français » sur les produits fabriqués et sur leur contenant ou support, (afin d'éviter le mélange avec des produits non VPF au niveau de la distribution) et enregistrer le nombre et le poids total de chaque lot.</p> <p>Ces contenants ou supports porteront également une identification permettant de retrouver le numéro de lot.</p>	Site de l'opérateur	<p>Contrôle visuel par sondage : Vérification sur un échantillonnage de la production</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p><b>Lors de la commercialisation en Unités de Vente Consommateur (UVC) :</b></p> <p>Apposer le logo « Le Porc Français » sur l'emballage individuel uniquement pour les fabrications issues du segment VPF.</p>	Site de l'opérateur	<p>Contrôle visuel par sondage : Vérification sur un échantillonnage de la production</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Indiquer sur le document commercial (bon de livraison et/ou facture) accompagnant les produits fabriqués, la mention « VPF » au regard de chaque article issu d'un approvisionnement VPF, ainsi que le numéro de lot d'expédition. La date d'expédition peut servir de numéro du lot expédié</p>	Système documentaire de l'opérateur	<p>Contrôle documentaire par sondage : Vérification sur un échantillonnage des lots</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Enregistrer les numéros de lots, le nombre et le poids total de produits correspondant à chaque lot d'expédition.</p>	Système documentaire de l'opérateur	<p>Contrôle documentaire par sondage : Vérification sur un échantillonnage des lots</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Correspondance entre les numéros de lots d'expédition et les numéros de lots de fabrication</p>	Système documentaire de l'opérateur	<p>Contrôle documentaire par sondage : Vérification sur un échantillonnage des lots</p>	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN POINTS DE VENTE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
Concernant les produits fabriqués par le point de vente, le logo « Le Porc Français » ne doit être apposé que sur des UVCm réalisées à partir de matières premières carnées VPF, en provenance de fournisseurs référencés VPF	Point de vente	Contrôle visuel par sondage	<b>3 (rédhibitoire)</b>
Le point de vente doit s'assurer que chacun de ses fournisseurs pour les volumes VPF sont bien référencés dans la démarche VPF en demandant et en obtenant pour chacun d'eux : - une copie de leur récépissé de référencement VPF (qui leur attribue un numéro unique par exemple AB00250 pour un abattoir, AD00357 pour un découpeur, TR00412 pour un transformateur etc...), - une copie de leur dernier rapport de contrôle daté de moins d'un an. Cette demande est donc à renouveler annuellement auprès de chacun des fournisseurs pour les approvisionnements en VPF	Système documentaire du point de vente	Contrôle documentaire par sondage	<b>2 (majeure)</b>
En routine, le point de vente doit s'assurer que ses fournitures livrées par ses fournisseurs référencés VPF sont explicitement désignées « VPF » article par article sur les bons de livraison. En cas de fournitures mixtes (VPF + non VPF), le bon de livraison détaille article par article l'information « VPF », et les fournitures sont identifiées sans possibilité de confusion.	Système documentaire du point de vente	Contrôle documentaire par sondage	<b>2 (majeure)</b>
Les factures et les bons de livraison des viandes fraîches ou produits transformés désignés par la mention « VPF » sont conservés pendant 5 ans.	Système documentaire du point de vente	Contrôle documentaire par sondage	<b>1 (mineure)</b>
Dans le cas où le point de vente qui réalise des UVCm ne s'approvisionne pas exclusivement en fournitures VPF, un système de traçabilité et de gestion matière assurera une différenciation du double flux entre les volumes « VPF » et les volumes « non VPF ». Ce dispositif doit permettre, pour chaque UVCm, l'identification du fournisseur des matières premières correspondantes	Système documentaire du point de vente	Contrôle documentaire par sondage	<b>2 (majeure)</b>



## Référentiel « Le Porc Français » Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

POINTS DE CONTROLE EN POINTS DE VENTE			
CRITERE	SITE DU CONTROLE	METHODE	NIVEAU DE LA NON-CONFORMITE
<p>Le point de vente qui réalise des UVCm constitue des lots homogènes sur le critère « VPF » et les stocke de façon séparée des autres :</p> <p>Séparer les fournitures VPF des fournitures non-VPF dans des contenants séparés, des supports séparés (rails différents, localisation spécifique dans la chambre froide, chambre froide spécifique...),</p> <p>Les contenants ou supports dédiées aux volumes VPF sont identifiés de manière univoque</p>	Point de vente	<p>Contrôle visuel systématique :</p> <p>Vérification de l'organisation effective des opérations en ateliers magasin</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>Le point de vente qui réalise des UVCm organise ses opérations de façon à travailler les volumes « VPF » en séries homogènes, continues et sans mélange avec d'autre volumes « non V.P.F. » (séparation dans l'espace ou dans le temps</p>	Point de vente	<p>Contrôle visuel systématique :</p> <p>Vérification de l'organisation effective des opérations en ateliers magasin</p>	<b>2 (majeure)</b>
<p>La communication ou publicité sur le lieu de vente (PLV, menus, ...) faisant paraître le logo « Le Porc Français », désigne explicitement et uniquement les viandes fraîches VPF ou les produits de charcuterie VPF ou les plats préparés VPF, en provenance de fournisseurs référencés Le Porc Français, et n'englobent pas d'autres produits du porc qui ne seraient pas tracés VPF.</p>	Point de vente	Contrôle visuel par sondage	<b>2 (majeure)</b>
<p>Sur les documents de promotion, affiches publicitaires, catalogues etc..., le logo « Le Porc Français » doit désigner explicitement et uniquement les produits du porc - viandes fraîches et produits de charcuterie - tracés VPF ou les plats préparés en contenant, en provenance de fournisseurs référencés VPF.</p>	Point de vente et tout support de communication afférent au point de vente ou à son enseigne	Contrôle visuel par sondage	<b>2 (majeure)</b>



## VIII – CONCLUSION A L'ISSUE DU CONTRÔLE

Au sens de ce chapitre, « **l'organisme de contrôle** » est soit un organisme certificateur dans le cas des contrôles externes, soit la structure de suivi qualité dans le cadre des contrôles internes (*se référer au Tableau 1 : Fréquences de contrôle réalisés sur la filière page 10*).

### **Signification du niveau des écarts :**

**Ecart de niveau 1 :** non-conformité mineure ne remettant pas en cause la traçabilité ou les critères fondateurs de la démarche LPF

**Ecart de niveau 2 :** non-conformité majeure mettant en cause la fiabilité de la traçabilité ou le respect des critères fondateurs demandé par le dispositif LPF

**Ecart de niveau 3 :** non-conformité rédhibitoire remettant en cause la possibilité de garantir l'origine française des produits, ou tromperie sur l'origine, ou critère de niveau 2 non levé à l'issue de la contre visite.

A l'issue du contrôle, l'organisme de contrôle calcule le code conclusion de sa visite et, le cas échéant, convient avec l'opérateur des actions correctives à mettre en place dans les délais tel que détaillé ci-dessous.

### **Signification des codes conclusion, traitement des non-conformités et levée des écarts :**

**Code 0 :** aucun écart

- ⇒ L'opérateur peut être référencé (contrôle initial de référencement)
- ⇒ L'opérateur reste référencé (contrôle routinier de suivi)

**Code 1 :** Situation survenant si un ou plusieurs écarts de niveau 1 au maximum sont constatés

- ⇒ L'opérateur peut être référencé (contrôle initial de référencement)
- ⇒ L'opérateur reste référencé (contrôle routinier de suivi)

#### Plan d'action :

- ⇒ L'opérateur doit proposer à l'organisme de contrôle des actions correctives à préciser, à mettre en œuvre rapidement (délai à convenir avec l'organisme de contrôle, mais ne pouvant excéder 4 mois),
- ⇒ si appropriée, contre-visite de contrôle, soit documentaire soit physique sur site, réalisée par l'organisme de contrôle,

**Code 2 :** situation survenant :

- Si un ou plusieurs écarts de niveau 2 sont constatés,
  - Ou si l'opérateur n'a pas levé une non-conformité de niveau 1 à l'issue d'une contre visite physique ou documentaire devant intervenir dans les 4 mois maximum ou en l'absence de contre-visite qui aurait dû être déclenchée par l'opérateur.
- ⇒ L'opérateur ne peut pas être référencé (contrôle initial de référencement)
  - ⇒ L'opérateur reste référencé (contrôle routinier de suivi)



# Référentiel « Le Porc Français »

## Plan de contrôle

Révision 2  
Janvier 2023

### Plan d'action :

- ⇒ L'opérateur doit proposer à l'organisme de contrôle des actions correctives à préciser, à mettre en œuvre dans les 4 mois,
- ⇒ L'opérateur doit déclencher à son initiative une contre-visite physique ou documentaire de contrôle réalisée par un organisme de contrôle devant intervenir au maximum 4 mois après le constat d'un Code 2.

### **Code 3 : situation survenant :**

- Soit dès le constat d'un écart de niveau 3,
  - Soit lorsque l'opérateur n'a pas levé une non-conformité de niveau 2 à l'issue d'une contre-visite physique ou documentaire devant intervenir dans les 4 mois maximum ou en l'absence de contre-visite qui aurait dû être déclenchée par l'opérateur.
- ⇒ L'opérateur **ne peut pas être référencé**
  - ⇒ [Cette situation réhibitoire conduit au déréférencement sans délai de l'opérateur.](#)

### **Diffusion des rapports de contrôle – traitement des écarts**

#### **Contrôles externes en élevage liés à une structure de suivi qualité :**

Au plus tard deux semaines après le contrôle, ou sans délai dès lors que la non-conformité concerne l'origine des animaux (animaux étrangers ou provenant d'un site fournisseur qui n'est pas référencé dans la démarche), une copie des comptes rendus de contrôles réalisés par les organismes certificateurs (quelles que soient les conclusions) doit être transmise par celui-ci à la structure de suivi qualité, après accord des modalités exactes avec l'opérateur concerné.

**Les non-conformités sont à traiter par l'organisme certificateur indépendant qui a réalisé le contrôle de l'élevage.**

Au plus tard un mois après le contrôle une copie des comptes rendus de contrôles externes réalisés par les organismes certificateurs (quelles que soient les conclusions) doit être transmise par celui-ci à l'Association Régionale Porcine correspondante.

#### **Contrôles externes en élevage indépendant :**

Au plus tard un mois après le contrôle, une copie des comptes rendus de contrôles réalisés par les organismes certificateurs (quelles que soient les conclusions) doit être transmise par celui-ci à l'Association Régionale Porcine correspondante, après accord des modalités exactes avec l'opérateur concerné.

**Les non-conformités sont à traiter par l'organisme certificateur indépendant qui a réalisé le contrôle de l'élevage.**

#### **Contrôles externes auprès des abattoirs et des autres opérateurs de l'aval :**

Au plus tard un mois après le contrôle, l'opérateur (abattoir ou opérateur de l'aval) doit transmettre à INAPORC une copie de l'intégralité des rapports de contrôle réalisés par les organismes de contrôle, quelles que soient les conclusions.

Par délégation à l'organisme de contrôle, cette transmission peut se faire par ce dernier auprès d'INAPORC après accord avec l'opérateur concerné.

**Les non-conformités sont à traiter par l'organisme certificateur indépendant de l'opérateur.**

En cas de non-conformité, la copie de l'intégralité du rapport de levée des écarts édité à la suite de la contre-visite physique ou documentaire doit également être transmise à INAPORC selon les mêmes modalités.